## Fournitures et Services courants

## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PEDIATRIQUE CHARLES DE GAULLE - CHUP-CDG

## Acquisition de mobiliers de bureau au profit du CHUP-CDG.

AVIS DE DEMANDE DE PRIX
N° 2025-10/MS/SG/CHUP-CDG/DG/DMP
Financement : CHUP-CDG

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025 du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles de Gaulle (CHUP-CDG).

- 1. Le CHUP-CDG dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition acquisition de mobiliers de bureau au profit du CHUP-CDG tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.
- 2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se décomposent en lot unique répartis comme suit : acquisition de mobiliers de bureau au profit du CHUP-CDG. Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux du Directeur des Marchés Publics sis au 1<sup>er</sup> niveau du bâtiment administratif du CHUP-CDG,01 BP 1198 Ouagadougou 01; bureau DMP, tel : 25 36 67 76 poste : 1028

Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans les bureaux du Directeur des Marchés Publics sis au 1<sup>er</sup> niveau du bâtiment administratif du CHUP-CDG, bureau DMP et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA à la caisse de l'Agence Comptable. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Direction des marchés publics ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois cent mille (300 000) F CFA.

Et devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : bureau du Directeur des Marchés Publics sis au 1<sup>er</sup> niveau du bâtiment administratif du CHUP-CDG, bureau DMP **avant le <u>09/06/2025 à 09 heures 00 minute</u>. L'ouverture des plis** sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

BIEN NOTER : le budget prévisionnel est de dix millions (10 000 000) francs CFA TTC.

Le délai d'exécution ne devrait pas excéder soixante (60) jours.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Augustin N. BALMA
Administrateur des Services de Santé

